

Journal de Roubaix

Quarante-neuvième année. — N° 13.

Directeur-propriétaire : ALFRED REBOUX

MERCREDI 13 JANVIER 1904

TARIF D'ABONNEMENTS
Roubaix-Tourcoing, le Nord et les Départements limitrophes : Trois mois..... 5 francs
Six mois..... 10 —
Un an..... 18 —
Les autres Départements et l'Étranger le port en sus.
Agence particulière à Paris, 26, rue Feytaud

BUREAUX ET RÉDACTION :
ROUBAIX : 71, Grande-Rue & TOURCOING : 5, rue Carnot
ÉDITION DU MATIN

ABONNEMENTS & ANNONCES
A Roubaix..... Aux bureaux du journal, Grande-Rue, 71
A Tourcoing..... Aux bureaux du journal, rue Carnot, 5
A Valenciennes..... Aux bureaux du journal, rue de la Station, 5
A Paris et à Bruxelles..... Dans les agences de publicité
En vente à Paris dans toutes les Bibliothèques des gares et dans les principales Bicyclettes

Maison LAGACHE
Place du Théâtre
LILLE
ORFÈVRE
Argent premier titre
GRAND CHOIX DE
CADEAUX P. FÊTES

L'OBLIGATION DU VOTE

Une revue, les *Annales parlementaires*, vient d'ouvrir une enquête sur le vote obligatoire. Nous ne savons pas encore quel sera le résultat de cette consultation. Mais personne n'ignore qu'une foule de publicistes et de parlementaires, appartenant à toutes les opinions, ont pu déjà, maintes fois, l'occasion d'exprimer leur avis sur une telle réforme, avis généralement favorable.

D'aucuns, en effet, considèrent l'obligation du vote comme le seul moyen d'organiser définitivement le suffrage universel, d'en assurer le véritable fonctionnement et d'en dégager l'exacte et rigoureuse expression.

Il n'est pas douteux que l'abstention tend de plus en plus à entrer dans nos mœurs politiques. Un grand nombre d'électeurs se désintéressent absolument de la chose publique et sans même qu'ils soient convaincus de commettre ainsi une faute des plus graves, dont les conséquences peuvent être même souvent désastreuses et irréparables.

La plupart ne sauraient invoquer pour excuse qu'aucun des candidats qui sollicitent les suffrages du corps électoral ne leur aigrie, car, dans ce cas, ils consentiraient tout au moins à déposer un bulletin blanc, à faire connaître leur sentiment sous une forme négative.

Mais non, ils sont indifférents dans leur indifférence et n'admettent même pas qu'on veuille sur ce chapitre, porter atteinte à leur liberté. L'erreur vient de ce qu'ils considèrent le fait de voter comme un droit et non comme un devoir. Pourtant il n'y a pas de droit sans devoir. Etre électeur est un devoir en même temps qu'un droit; c'est, à proprement parler, une fonction, c'est la juste expression de M. Paul Lafitte, à qui on doit des travaux très remarquables sur le régime parlementaire.

Ainsi, comme il le dit, l'idée de fonction est déjà dans nos lois. Quand il faut, par exemple, pourvoir à la tutelle d'un mineur, les plus proches parents ont à la fois le droit et le devoir de faire partie du conseil de famille et ils sont tenus, sous peine d'amende, de répondre à la convocation du juge de paix. Si donc la loi nous oblige de voter pour l'élection d'un tuteur, elle peut tout aussi bien nous obliger à voter pour l'élection d'un député.

Dans l'un comme dans l'autre cas, il s'agit d'une fonction; dans un cas comme dans l'autre, l'intérêt public veut que la loi soit remplie.

Au surplus, pourquoi le vote ne serait-il pas obligatoire au même titre que l'impôt et le service militaire? Vous avez pour devoir d'aller chez le percepteur payer vos contributions et vous n'avez pas celui de prendre part à l'élection des représentants qui sont chargés précisément de régler et d'établir les dépenses publiques! C'est absurde, on l'avouera.

D'autre part, l'électeur trouve chose toute naturelle qu'on l'oblige parfois, par exemple, à remplir les fonctions de juré, et il se gendarme, par contre, si on veut le contraindre à exercer ses fonctions électorales. En quoi du reste, sa liberté serait-elle compromise, puisqu'il a toujours la ressource, nous le répétons, de déposer un bulletin blanc dans l'urne!

Mais quelle nécessité d'énumérer tous les arguments qui militent en faveur du vote obligatoire! Ils ont été exposés à maintes reprises et aucun d'eux n'a pu être l'objet d'une réfutation tant soit peu sérieuse et concluante.

Les adversaires de l'obligation du vote objectent, il est vrai, qu'elle rencontrerait trop de difficultés dans l'application. Pas du tout! Quelques-uns ne veulent pas de l'amende et de la prison comme sanctions. A notre avis, cette mesure vigoureuse et coercitive produirait probablement d'excellents effets.

Mais il nous semble bien que l'article de loi proposé notamment par M. Paul Lafitte et qui est d'une réelle portée morale pourrait être adopté sans inconvénient. Cet article de loi est ainsi conçu : « Tout citoyen inscrit sur les listes électorales politiques qui, sans excuse valable, se sera abstenu de voter, sera cité devant le juge de paix; celui-ci pourra décider l'inscription du nom de l'électeur sur un tableau placé à la porte de la mairie. Après trois inscriptions, le juge de paix prononcera la radiation sur les listes électorales politiques. Il pourra toujours être interjeté appel de ces divers jugements par les voies ordinaires du droit. »

Il n'y a rien à reprendre à cette combinaison dont on ne saurait s'écarter sans contester la logique. Quel besoin, en effet, de conserver sur les listes électorales les citoyens qui, par système, tournent le dos à tous les scrutins et ont un dédain si marqué, si obstiné pour tout ce qui concerne les affaires du pays! Ils cessent d'être électeurs et ne doivent, dans ce cas, s'en prendre qu'à eux-mêmes.

Quoi qu'il en soit, cette question revient d'autant plus à son heure que l'abstention, comme on le sait, prend dans certains endroits un caractère véritablement épidémique. Voilà pourquoi il importe plus que jamais de faire du droit de vote une obligation ou, pour mieux dire, un devoir, une charge publique, une fonction essentiellement démocratique. Et, à ce propos, il n'est pas inutile de rééditer les judicieuses réflexions de Stuart Mill, le célèbre économiste anglais : « Le vote de l'électeur, dit-il, n'est pas une chose à laisser à son caprice; ses désirs personnels n'ont rien à voir, pas plus qu'un verdict d'un juré. C'est strictement une affaire de devoir; il est obligé de voter suivant son opinion la plus éclairée et la plus consciencieuse du bien public. Quoiqu'on se fait une autre idée du suffrage n'est pas capable de le posséder. »

n'est empêché de les manger... Tu disais qu'ils sortaient de chez un aubé épicer!

INFORMATIONS

Le cas du général de Cornulier-Lucinière

Paris, 11 janvier. — Le conseil d'enquête chargé d'examiner le cas du général de Cornulier-Lucinière a été réuni ce soir, samedi, au ministère de la guerre. Le général qui a écrit le conseil d'Etat du décret le traduisant en conseil d'enquête, ne s'est pas présenté. Le conseil d'enquête a donné néanmoins son avis qui sera transmis au ministre de la guerre s'il est retourné de Bourges.

Paris, 11 janvier. — Le conseil d'enquête a émis par 3 voix contre 2 un avis défavorable à la mise à la retraite d'office du général de Cornulier-Lucinière.

La santé de M. Waldeck-Rousseau

Paris, 11 janvier. — L'état de santé de M. Waldeck-Rousseau, sans inspirer aucune inquiétude à son entourage, continue à être sérieux, dit le *Matin*.

Le calcul biliaire dont l'illustre patient souffre depuis assez longtemps n'ayant pas été traité par les moyens thérapeutiques ordinaires, une intervention chirurgicale a été jugée nécessaire et, à la demande même de M. Waldeck-Rousseau, cette intervention aura lieu incessamment.

Il n'y a aucune raison pour que le rétablissement ne soit pas complet.

Grève d'électeurs. — Le conseil municipal de Gap

Gap, 11 janvier. — Dimanche à 7 heures le premier tour de scrutin pour la nomination du Conseil municipal, en remplacement de celui qui a démissionné, par suite du refus d'un parti de la paraison.

Les électeurs, se solidarisant avec leurs délégués démissionnaires, ont refusé de voter.

97 bulletins seulement ont été trouvés dans l'urne sur 2.700 électeurs inscrits.

On craint que la même manœuvre se renouvelera pour le second tour.

Grève textile en Saxe

Dresde, 11 janvier. — La grève des ouvriers de l'industrie textile de Grimnitzsch qui dure depuis environ 20 semaines et qui compte plus de 7.000 chômeurs, commence à inquiéter le monde officiel de Saxe.

Le gouvernement a décidé d'envoyer une commission spéciale à Grimnitzsch, qui s'efforcera d'amener une entente entre les patrons et les ouvriers.

Les journaux de Saxe doutent cependant du succès de cette commission, les ouvriers ayant déclaré formellement ne vouloir reprendre le travail qu'après avoir obtenu satisfaction sur tous les points.

Bombardement de Saint-Domingue

Saint-Domingue, 11 janvier. — Saint-Domingue a été bombardé par l'ex-président Jiménes. Un obus a éclaté à la hauteur américaine.

Bataille sanglante entre soldats chinois et rebelles

Marselle, 11 janvier. — D'après l'*Echo de la Chine*, arrivé ce matin à Marselle, une grande bataille a eu lieu aux environs de San-Tao-Koand-Si, entre soldats chinois et rebelles. Le combat a duré trois jours et trois nuits. Les rebelles, qui étaient au nombre de 1.500, ont laissé deux cents de leurs sur le champ de bataille et leurs blessés sont nombreux.

Les pertes des troupes se montent à 200 tués ou blessés. Les rebelles ont été poursuivis jusqu'aux frontières de Lou-Ngan.

M. MILLERAND ET LA QUESTION D'ALSACE-LORRAINE

La *Liberté* publie le texte d'une préface que M. Millerand a consacrée, il y a déjà plusieurs mois, au livre d'un écrivain suédois sur l'Alsace-Lorraine.

Il déclarait qu'il fallait une réparation nécessaire, une protestation réfléchie et désintéressée de la conscience humaine contre la violence et pour la justice, car le peuple qui se laisse impunément enlever une lieue carrée se verra bientôt enlever toutes les autres.

« Sous le régime de l'arbitrage aussi bien que sous celui de la paix armée, il restera vrai, des peuples comme des individus, que la défense du droit est un devoir et de la conservation morale de soi-même. »

Ainsi, dans cette question de l'Alsace-Lorraine, M. Millerand s'est depuis longtemps, séparé de ses collègues socialistes.

LE CONGRÈS

des Conseillers Municipaux Socialistes

Paris, 11 janvier. — Nous avons dit, hier, que le Congrès des conseillers municipaux socialistes s'était ouvert au Grand-Orient, rue Cadet, et nous en rendons compte de la première séance.

Le soir, le rapport de la cinquième commission (suppression des octrois), n'a pas obtenu un grand succès. Il semblait abandonner le principe de la suppression des octrois, faisant valoir la difficulté de trouver des taxes de remplacement. En définitive le rapport consistait à laisser les municipalités appartenant à cette question des solutions locales. Ces conclusions ont été combattues par M. Brousse et Morel, et la commission a été invitée à établir un nouveau rapport.

Au nom de la 6e commission, M. Henri Turot a ensuite entrepris le Congrès des habitations à bon marché. Sur sa proposition, la résolution suivante a été adoptée :

Le Congrès invite les élus socialistes à étudier avec une particulière attention la question des habitations ouvrières à bon marché.

Sans s'opposer à ce que les municipalités favorisent les constructions privées, il émet le vœu que les villes s'efforcent de consacrer tout ou partie de leur domaine à l'érection d'habitations ouvrières et situent les mesures financières qui peuvent faire aboutir de promptes solutions.

Enfin, le Congrès décide que les élus socialistes du Parlement doivent s'efforcer de faire modifier les lois qui leur permettraient de faire obstacle à ces institutions municipales.

Les délégués ont ensuite discuté divers vœux concernant l'assistance aux enfants et le traitement des malades.

Le Congrès a continué aujourd'hui ses travaux par la discussion de la suppression des octrois qui hier, avait été réservée.

Le Congrès a décidé que les élus socialistes du Parlement doivent s'efforcer de faire modifier les lois qui leur permettraient de faire obstacle à ces institutions municipales.

Le Congrès a adopté un vœu tendant à organiser dans les communes des conférences pour les conscrits afin de leur rappeler qu'ils ne doivent pas oublier à la caserne leur dignité d'hommes, qu'ils ne doivent pas en cas de grève obéir aux ordres de mort qui pourraient leur être donnés.

Le Congrès invite les municipalités socialistes à prendre des mesures pour interdire dans leurs communes toutes les manifestations extérieures de culte, notamment la présence des prêtres revêtus de leurs ornements aux enterrements.

Le Congrès a abordé ensuite la discussion de la question des régies communales à laquelle ont pris part MM. Charnay, Brousse, Camille, de Bordeaux, etc.

LA RENTRÉE DU PARLEMENT

Aujourd'hui mardi, à lieu la rentrée des deux Chambres. En raison des circonstances actuelles, elle présentera un vif intérêt.

AU SÉNAT

Paris, 11 janvier. Le Sénat se réunira à deux heures, sous la présidence de M. Wallon, doyen d'âge.

M. Wallon a aujourd'hui quatre-vingt-onze ans passés étant né le 22 décembre 1812.

Les sénateurs les plus âgés, après lui, sont MM. Drouhet, né le 4 avril 1817, et M. Guin, né le 18 septembre 1818.

Le Sénat, en l'habitude, fixera à jeudi prochain l'élection de son bureau définitif. M. Fallières sera réélu président. MM. Barbey, Peytral, Desmons, seront réélus vice-présidents, mais on assure que l'Union républicaine présentera M. Magnier ou M. Dubost contre M. Porrirot.

En ce qui concerne les secrétaires, deux d'entre eux ont accompli la période adoptée : M. Bodinier, de la Droite, sera remplacé par M. Le Roux ; et M. Franco, de la Gauche républicaine, par M. Fergomel de Bostquard. Les autres secrétaires sont MM. Théodore Girard, Garreau, Saint-Germain, Gotton, Millies-Lacroix et Bérard.

Les questions sortantes, MM. Dusolier, Cazot et Caron sont de nouveaux candidats. On parle de la candidature de M. Bonafant-Sibour, de la Gauche démocratique, contre M. Gayot, qui est resté député 15 ans.

A LA CHAMBRE

Les questions à l'ordre du jour

Paris, 11 janvier. — L'interpellation sur l'entrée de la police à la Bourse du travail, viendra vendredi devant la Chambre.

M. Combes fera connaître le résultat de l'enquête, faite par le directeur de la Sûreté générale, où il résulte que le Préfet de police n'a pas donné l'ordre aux agents d'entrer à la Bourse du travail.

Le débat sur le rachat des chemins de fer de l'Ouest et du Midi, fixé, comme on le sait, au 20 janvier, occupera plusieurs séances.

Il sera suivi par la discussion du projet de loi interdisant l'enseignement à tout degré des congrégations autorisées. Le rapport de M. Buisson sur ce sujet sera distribué dès la rentrée.

La Chambre abordera ensuite la question du service de deux ans.

La Commission de l'armée a à peu près terminé son œuvre et fait subir quelques modifications au texte sénatorial ; mais le rapport de M. Berteaux sur la loi sera assez tôt posé devant la Chambre pour être statué avant les vacances de Pâques et qui en cas de renvoi au Sénat, l'accord final des deux assemblées puisse intervenir avant les élections municipales de mai prochain conformément au désir du gouvernement et de la majorité.

L'élection du président — L'anxiété du « bloc » Une manœuvre de M. Combes

Paris, 11 janvier. — Comme l'année dernière, M. Turigny, député de la Nièvre, doyen d'âge de la Chambre, étant empêché par son état de santé, c'est M. Havilain, député de la Manche, qui, jusqu'à la confirmation définitive du bureau, occupera le fauteuil présidentiel.

Les ministériels affectent de dire que l'élection de M. Henri Brisson, député des Bouches-du-Rhône, candidat des groupes de la majorité, puisqu'il sera élu, sera une victoire pour le groupe de la Gauche, à l'issue de la session extraordinaire de 1903, pour la désignation d'un candidat unique à la présidence de la Chambre, M. Brisson obtint 170 voix sur 211 votants.

Ce résultat semblerait indiquer que, bien que candidat unique, M. Brisson ne réunira pas la majorité des voix ministérielles. On a si bien senti cela dans les sphères gouvernementales que l'ingratitude causée par la grève de la candidature de M. Ribot a fait prendre au gouvernement des décisions énergiques.

D'abord, un certain nombre de députés demandèrent le scrutin pour l'élection du président ait lieu, mardi, par appel nominal, avec la publication au *Journal officiel* des noms des votants.

D'autre part, le ministère de l'Intérieur a envoyé télégraphiquement aux préfets l'ordre conféré d'inviter leurs députés appartenant à la majorité à rentrer à Paris pour mardi, leur présence y étant indispensable le jour de la rentrée des Chambres; la réponse des députés à cette invitation devra être transmise par les préfets au ministère.

Cette façon d'agir indique une certaine inquiétude quant au nombre de voix qu'obtiendra l'unique candidat des Gauches. Il semble, du reste, ressortir du scrutin préparatoire du dimanche que, si tous les membres de la majorité ne se rendent pas à l'invitation du président du Conseil, le quorum ne sera pas atteint au premier tour.

Réunions de groupes

Paris, 11 janvier. — Le groupe républicain nationaliste a décidé de se tenir à la disposition des autres groupes de l'opposition pour le choix d'un candidat à la présidence de la Chambre. Dans le cas où les groupes de l'opposition ne présenteraient pas de candidature unique, le groupe a décidé de présenter une candidature de protestation.

L'*Action Libérale*, réuni sous la présidence de M. Desjardins, s'est ajourné à demain, 10 heures de nuit, afin de prendre une décision au sujet d'un candidat éventuel à la présidence.

Demain également et à la même heure, le groupe progressiste se réunira au palais Bourbon.

Ces réunions tracent les blocs, car ils ont pour d'une candidature de la dernière heure. On chuchote toujours le nom de M. Grange Leyeux et on prononce aussi celui de M. Krantz, ancien ministre de la guerre.

Compétitions diverses

Paris, 11 janvier. — Quant aux vice-présidences, une campagne est faite en vue d'éliminer MM. Guillaumin, progressiste, et Lockroy, trop indépendant. Le groupe radical-socialiste, le plus nombreux, a déjà décidé de présenter M. Dubief, à qui serait sacrifié M. Guillaumin ou M. Lockroy ? M. Gerville-Réche, radical, pose de lui-même sa candidature.

En ce qui concerne les questeurs, le Bloc veut conserver MM. Chappuis et Pajot, mais se propose de susciter un concurrent à M. Lechevalier, modéré, élu récemment.

Demain, les groupes des gauches se réuniront et arrêteront la liste définitive des candidats au bureau.

UN INCIDENT DE FRONTIÈRE

Reclamation de l'ambassade d'Allemagne auprès du gouvernement français

Paris, 11 janvier. — On lit dans la *Patrie* de ce soir lundi :

Nos correspondants de Metz et de Verdun nous envoient les renseignements suivants, malheureusement incomplets, sur le point de savoir où s'est produite la violation de frontière entre Brie et Rezonville, le 24 août 1903 ; les mesures prises par les Allemands dans les gares d'Amannvillers et Pagny se sont accentuées.

Comme une enquête allemande avait lieu aujourd'hui dimanche sur le point de savoir où s'était produite la violation de frontière entre Brie et Rezonville, je n'ai pu me procurer aucun renseignement précis sur la nature de l'incident, mais je suis sûr qu'il est grave.

En effet, j'ai appris que le général commandant la subdivision ou plutôt le territoire français voisin du point où s'est produite la violation de frontière ci-dessus, a reçu l'ordre de faire une enquête sur les lieux ; il y rentra dimanche.

Voilà donc l'incident passé ? Que signifie cette double enquête franco-allemande.

LE « BLOC » A TABLE

Veulent-ils avoir ce qu'ont eût les banquets ministériels donnés en province, pendant quatre mois? Voici cette intéressante statistique :

MM. Chaumié, le 21 juillet à Agen.....	20,000
Marcéjols, le 26 juillet à Brest.....	22,000
Doumergue, le 20 juillet à Nîmes.....	21,000
Deumergue, le 2 août à Beaucaire.....	15,000
Pelletan, 8, 9 et 10 août à Marseille.....	35,000
Combes, le 24 août, à Saintes.....	30,000
Pelletan, le 24 août à Cherbourg.....	25,000
Guillaumin, le 24 août à Saint-Claude.....	25,000
Marcéjols, le 24 août à Chamonix.....	18,000
Mougnot, le 24 août à Langres.....	15,000
André, le 31 août à Landrecies.....	28,000
Combes, le 14 septembre à Tréguier.....	32,000
Pelletan, le 20 septembre à Cahors.....	25,000
André, le 21 septembre à Bordeaux.....	30,000
Pelletan, le 21 septembre à Gourdon.....	5,000
Pelletan, le 21 septembre à Souillac.....	2,000
Pelletan, le 22 septembre à Vermeil.....	23,000
Pelletan, le 23 septembre à Abbeville.....	20,000
Trouillot, le 23 septembre à Harre.....	20,000
André, le 26 septembre à Nevers.....	22,000
Combes, le 29 septembre à Madrid.....	28,000
Bérard, le 5 octobre à Remorantin.....	15,000
Chaumié, le 4 octobre à Caen.....	15,000
Combes, le 15 octobre à Clermont.....	30,000
Total.....	506,000

LA MORT DE LA PRINCESSE MATHILDE

L'arrivée du prince Louis-Napoléon

Paris, 11 janvier. — Le prince Louis-Napoléon Bonaparte, général de cavalerie dans l'armée russe à Tiflis, et neveu de la princesse Mathilde, est arrivé, ce soir, à quatre heures, à la gare du Nord.

La police avait pris de sérieuses mesures pour empêcher à toute manifestation tumultueuse, et empêcher l'enlèvement des quais. On dit, en effet, que le gouvernement se montre peu satisfait de la venue du général à Paris, et qu'il serait tout disposé à prendre, envers lui, une mesure de rigueur dans le cas où sa présence provoquerait la moindre agitation.

La Sûreté générale a reçu, en conséquence, l'ordre de ne pas le perdre de vue, durant tout son séjour en France.

Le neveu de la princesse Mathilde s'est directement rendu Avenue de l'Alma, à l'hôtel d'Albe, où il avait fait retenir un appartement.

La date et l'heure de l'inhumation du corps de la princesse Mathilde ne sont pas encore fixés ; c'est le prince Louis qui doit arrêter les mesures à prendre à ce sujet.

L'INCIDENT DE LUNÉVILLE

Une protestation de M. Joseph Reinach

M. Joseph Reinach communique le texte de la motion dont il saisit le Comité de la *Ligue des Droits de l'homme et du citoyen* :

Le Comité proteste contre l'expulsion de l'abbé Delsor que sa qualité d'Alsacien et de député d'Hagenau, aurait dû protéger et dont il est si difficile d'interdire la conférence, à supposer que, dans tous les partis, le devoir et l'intérêt bien entendu de ceux qui détiennent ou croient détenir la vérité politique ou philosophique, ne soient pas d'appeler la libre discussion des idées.

Et considérant que les plus graves arrêtés d'expulsion sont motivés par les opinions de ceux, tantôt socialistes, tantôt catholiques, qui en sont l'objet ;

Considérant qu'en droit il n'y a pas de délit d'opinion et qu'en fait, il est illogique que l'expression publique de certaines idées, justes ou fausses, mais les mêmes, soit faite de la part de citoyens français, légitime de la part d'étrangers et d'orateurs qui ne sont pas citoyens français ;

Considérant que cette contradiction, et l'arbitraire qui en résulte, sont contraires aux principes de 1789 ;

Émet le vœu que les pouvoirs publics abolissent le droit d'expulsion ou, tout au moins, entourent de garanties nouvelles cette procédure d'exception.

Ajoutons incidemment, que plusieurs de nos confrères qualifiés M. l'abbé Delsor de député de Hagenau. C'est un erreur. M. l'abbé Delsor est député de Molsheim-Erstein, où il a été élu le 10 juin 1903 par 13.500 voix contre le candidat socialiste, M. Hoffmann, qui en a obtenu 6.646.

LE DIFFÉREND ENTRE LA RUSSIE & LE JAPON

Après un pessimisme exagéré, l'on commence à noter un ton de confiance prématuré dans toute la presse continentale. Les journaux anglais contiennent de voir gris. Mais un certain nombre de leurs cotiers d'Europe pourraient bien voir trop tôt en gris.

Il n'est pas exact que la guerre soit désormais écartée. On ne peut même parler de détente parce qu'il n'y a eu ni collision, ni débarquement ni rupture de négociations après la réception de la note russe, ni convocation immédiate du Conseil des Anciens à Tokio. Tous les autres éléments de la situation restent exactement ce qu'ils étaient il y a deux ou trois jours. Et même, s'il était vrai, comme on le mande de Saint-Petersbourg au *New-York Herald*, l'amiral Alexeïeff, il y aurait peut-être des raisons d'être moins optimiste. Mais cette nouvelle mérite confirmation.

Nouvelles rassurantes

Londres, 11 janvier. — La *Pall Mall Gazette* publie la dépêche suivante de Berlin :

La Russie a déclaré à toutes les chancelleries qu'elle reconnaît et respectera tous les droits acquis au Mand-

chourie par les traités conclus entre la Chine et les puissances.

Cette déclaration supprime une des principales difficultés de la question d'Extrême-Orient.

GRÈVE MOUVEMENTÉE EN CORSE

Violente bagarre

Paris, 11 janvier. — On télégraphie d'Ajaccio à la *Patrie* :

Une violente bagarre s'est produite entre la gendarmerie et les grévistes du port qui voulaient empêcher l'embarquement du bois sur le paquebot de Marseille. Les amarrages du bateau ont été coupés. Les gendarmes ont reçu des pierres. Deux arrestations ont été opérées. Le préfet a invité les manifestants au calme, mais l'arrivée d'une compagnie d'infanterie renoua les bagarres. Les gendarmes blessés dégainèrent. Les fantassins mirent à terre le canon. Une nouvelle arrestation eut lieu, et le paquebot put partir. Pendant qu'on emmenait le prisonnier, les gendarmes et soldats furent chargés par les grévistes. Les manifestations ont continué dans la soirée.

L'ÉLECTION SÉNATORIALE DU NORD

L'impression à Paris

Paris, 11 janvier. — L'élection de M. Chateleyan a causé une vive impression dans les milieux parlementaires.

Au Sénat, tout le monde est d'avis que l'échec du candidat ministériel constitue une protestation très nette du corps électoral contre la politique gouvernementale et contre la situation dans laquelle les socialistes tiennent le pouvoir pour empêcher dans le Nord la révolution aux ouvriers.

C'est le résultat de la grève d'Armentières l'écrit M. de Sal, dont l'opinion n'est pas suspecte, puisqu'il est un des plus fermes soutiens du Cabinet.

A la Chambre, on commente longuement, dans les couloirs le résultat inattendu de l'élection sénatoriale du Nord. Elle sert de thème aux députés du Bloc pour fulminer contre la *Fédération républicaine*, mais ils sont obligés de reconnaître que les électeurs libéraux ont manqué avec une discipline qui frappe beaucoup le monde politique. On ditait que si, aux élections municipales, les progressistes et l'*Action Libérale* s'entendaient pour faire échec aux ministériels, ceux-ci seraient certainement battus dans un très grand nombre de communes.

Les remerciements de M. F. Chateleyan

M. Chateleyan adresse à ses électeurs la lettre de remerciements qu'il suit :

Messieurs les Délégués,

La victoire que nous avons remportée dimanche, a ce double caractère de renfermer une affirmation de votre attachement aux institutions républicaines, et la manifestation de votre vœu inflexible de ramener dans le parti républicain l'esprit de liberté, de tolérance et de conciliation.

Je remercie les électeurs fidèles du premier et du second tour. Répondant à un premier appel du comité républicain progressiste, ils ont montré une solidarité et une discipline inébranlables. Ma reconnaissance est acquise aux délé